

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2212 -03

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9+4proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Fabienne GALLI – Chantal
BARBIER – Patrice MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Eliane CALDEI-
VIDAL – Jean-Marc BLANIC – Christian DI MARTINO

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE – Michel
CORSINI – Béatrice ROZIER

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

**Objet : Suppression poste agent
De maîtrise principal
Modification tableau effectifs**

Compte tenu de la promotion interne d'un de nos agents, agent de maîtrise principal à temps complet au service technique de la commune, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de supprimer ce grade.

Le comité technique placé au Centre de Gestion des Alpes – Maritimes a été saisi de l'opportunité de supprimer ce poste et a émis un avis favorable dans sa séance du 10 novembre 2022.

Monsieur le Maire propose donc :

- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de supprimer le poste au grade d'agent de maîtrise à temps complet avec la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA

Date : 16/12/2022

Qualité : Maire